

Cahier des charges - Carsat Pays de la Loire

Appel à projets 2022

dédié aux structures d'animation
de la vie sociale

Date limite de dépôt
des projets : **31 mars 2022**



Sommaire

- 1 - Conditions d'éligibilité
 - 1.1 - Public concerné
 - 1.2 - Porteurs de projets éligibles
 - 1.3 - Actions éligibles
 - 1.4 - Possibilités de financement des actions éligibles
- 2 - Les engagements de la Carsat**
- 3 - Les engagements du porteur de projet**
 - 3.1 - Suivi des actions retenues
 - 3.2 - Évaluation des actions retenues
- 4 - Le dépôt de la demande**

Annexes

- Annexe 1 - Documents de référence
- Annexe 2 - Modèle questionnaire
- Annexe 3 - Les documents à joindre
- Annexe 4 - Modèle de plan de financement

La politique d'action sociale de la Carsat Pays de la Loire a pour but de favoriser la prévention des effets du vieillissement des retraités autonomes, socialement fragilisés, notamment en raison de leur âge, de leurs conditions de vie ou de leur isolement social.

En parallèle, les structures d'animation de la vie sociale (AVS) sont aussi concernées par les enjeux du vieillissement à travers une augmentation du nombre de seniors au sein de leur centre en tant qu'adhérents et/ou bénévoles.

Ainsi, la Carsat reconnaît le rôle majeur des structures AVS dans la vie sociale des seniors tout en gardant sa spécificité de lieu d'accueil intergénérationnel.

À ce titre, elle souhaite développer avec ces structures une coopération autour des axes suivants :

- la préservation de l'autonomie,
- la préservation du lien social et la lutte contre l'isolement (avec la sensibilisation notamment aux usages numériques),
- la promotion d'une citoyenneté active pour les personnes retraitées.

Pour outiller cette collaboration et dans la continuité de l'accompagnement mené depuis plusieurs années, la Carsat propose une offre dédiée aux structures AVS de la région Pays de la Loire avec :

- un soutien financier au projet "seniors",
- une journée de sensibilisation départementale.

Parallèlement, elle a contractualisé sa collaboration avec l'Union régionale des centres Sociaux des Pays de la Loire.

Dans le cadre de cette offre, la Carsat Pays de la Loire lance un appel à projets 2022 dédié aux structures d'animation de la vie sociale.

1. Conditions d'éligibilité de l'appel à projets dédié aux structures AVS

1.1 Public concerné

Le public visé correspond aux personnes :

- retraitées,
- autonomes (relevant des GIR 5 ou 6),
- en fragilité sociale et financière,
- vivant à domicile,
- sur le territoire des Pays de la Loire.

Les Groupes Iso Ressources

GIR 6 : personnes sans perte d'autonomie pour les actes essentiels de la vie courante

GIR 5 : Personnes qui se déplacent, s'alimentent et s'habillent seules. Aide ponctuelle éventuelle pour la toilette, la préparation du repas et le ménage

GIR 1 à 4 : Personnes en perte d'autonomie pouvant prétendre à l'allocation personnalisée autonomie (APA) sous certaines conditions

1.2 Porteurs de projets éligibles

La Carsat Pays de la Loire accompagne financièrement les projets des Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale bénéficiant d'un **agrément de la CAF de leur département**.

La structure, qui peut bénéficier d'un **statut privé à but non lucratif** ou d'un **statut public**, doit avoir une

existence juridique d'au moins un an.

Le porteur de projet doit être en capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé (analyse financière des comptes de résultat, des bilans de l'année N-1 et du budget prévisionnel).

1.3 Actions éligibles

La Carsat soutient les candidatures :

- se composant d'activités, ou
- présentant le projet global d'accompagnement des seniors au sein du centre.

Les projets peuvent relever des domaines suivants :

- La prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social (action collective sur la mémoire, atelier informatique, action pour l'aide aux aidants, accompagnement à la mobilité ...);
- L'élaboration de diagnostics.

Compte tenu des mesures nécessaires pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19, une attention

particulière sera portée lors de l'étude des candidatures sur :

- L'adaptabilité du projet ou de l'action face aux conditions sanitaires que génère la crise de la Covid-19 (par exemple : nombre de participants, contrainte de locaux...),
- L'accompagnement spécifique des personnes en sortie de confinement (réassurance, mobilité...),
- Le choix du mode d'accompagnement, devant impérativement répondre à un besoin collectif identifié dans un projet global, même s'il est effectué individuellement,
- L'adaptation du projet et ses alternatives en distanciel lorsque cela est possible avec une proposition de nouveaux liens de proximité.

Zoom sur les orientations prioritaires du Schéma Directeur de la Carsat Pays de la Loire

Développer le lien social

Le **lien social** étant un facteur essentiel de prévention, la Carsat a pour objectif de contribuer au dynamisme des territoires peu dotés en actions favorisant la vie sociale et contribuant ainsi au Bien vieillir à domicile.

A ce titre, elle soutient depuis plusieurs années les structures d'animation de la vie sociale qui accompagnent les seniors dans leur vie quotidienne.

Sensibiliser aux usages du numérique

En complément, pour accompagner les retraités éloignés des nouvelles technologies et pour faciliter le recours au **numérique**, la Carsat élabore actuellement une stratégie globale sur l'inclusion numérique, en intégrant tant la dimension d'accès aux droits que celle du maintien du lien social.

Au titre de cet appel à projets, peuvent donc être financées les actions innovantes, de formation et d'accompagnement des seniors aux nouvelles technologies. Une vigilance est notamment portée sur la connaissance des spécificités d'apprentissage et d'accompagnement des seniors par les porteurs de projets locaux.

Faciliter la mobilité

De plus, au quotidien, la capacité des seniors à se déplacer conditionne l'accès aux activités sociales et culturelles. La **mobilité** est donc un facteur majeur du maintien de l'autonomie des personnes âgées. À travers cet appel à projets, la Carsat souhaite soutenir les actions favorisant la mobilité des

seniors (par exemple : réassurance et/ou apprentissage à l'utilisation des transports en commun, création d'une plateforme de transport solidaire, aide à la réservation de transport par le biais d'outils numériques).

Aide aux aidants

Afin que soient apportées des réponses adaptées aux besoins et difficultés des aidants non professionnels, la Carsat s'engage, sur des territoires ne disposant pas d'une offre suffisante et/ou diversifiée, en soutenant :

- des groupes de parole ou des rencontres entre aidants,

- des actions de formation ou d'information au rôle d'aidant,
- des séjours aidants-aidés.

En résumé, les porteurs de projet doivent :

- Repérer les besoins des seniors de leur territoire d'influence ;
- Étudier l'opportunité du projet, en tenant compte des disparités territoriales constatées ;
- Se positionner en complémentarité des actions collectives déjà proposées sur le territoire et tant que possible, y associer les partenaires présents sur le territoire d'intervention ;
- Dispenser des prestations de qualité à des tarifs accessibles aux retraités fragilisés socialement ou financièrement ;
- Faciliter la mobilité du public cible du projet : accessibilité des locaux, moyens de transport public/privé/solidaire disponibles ou à organiser ;
- Inclure, dans la mesure du possible, l'usage aux nouvelles technologies dans un objectif d'acculturation et d'autonomisation des seniors ;
- Respecter les obligations édictées par les autorités sanitaires pour prévenir la propagation du virus Covid 19. A ce titre, un [référentiel sanitaire d'organisation des séances d'actions collectives seniors](#) est mis à disposition des porteurs.

1.4 Possibilités de financement des actions éligibles

Les aides financières peuvent relever d'une subvention de fonctionnement.

Les projets proposés peuvent faire l'objet de recherche de financements complémentaires auprès de financeurs publics ou privés.

Les charges induites par l'adaptation du projet à la crise sanitaire actuelle (*fournitures/petit matériel, augmentation du nombre de sessions, charges de personnel et d'intervenants...*) pourront être intégrées dans le plan de financement.

2. Les engagements de la Carsat



Seuls les dossiers complets seront étudiés.

La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement de la Carsat pour l'octroi d'une aide financière.

Les projets éligibles seront examinés par une Commission déléguée par le Conseil d'Administration de la Carsat Pays de la Loire, dénommée CoRASS (Commission Retraite d'Action Sanitaire et Sociale), qui se réunit 4 fois dans l'année.

Les actions retenues tiendront compte de leur conformité par rapport aux orientations prioritaires de la Carsat ([Circulaire 2016-31 du 24 juin 2016 de la CNAV](#) et [Schéma Directeur de l'Action Sociale de la Carsat 2018-2022](#)) et de la pertinence des conditions proposées pour leur mise en œuvre (objectifs, territoire, public, coûts, évaluation...). Une priorité sera donnée aux nouveaux projets et/ou aux projets ayant lieu dans des bassins de vie affichant une

précarité marquée et/ou une insuffisance d'offre de services ([Observatoire des fragilités - Système d'Information Géographique](#)).

Une information sera communiquée par mail dans les meilleurs délais suivant la réunion de la CoRASS. La décision sera notifiée par courrier après accord des instances de contrôle. Les décisions prises par la Carsat ne font pas l'objet de recours.

L'attribution de la participation financière sera formalisée par une convention entre le directeur de la Carsat Pays de la Loire et l'organisme porteur de projet. La convention précise les actions, leur calendrier, leur montant, les obligations notamment de communication du soutien financier apporté par la Carsat, les modalités de versement de la participation financière et les modalités d'évaluation des actions.

3. Les engagements du porteur de projet

3.1 Suivi des actions retenues

Après acceptation de la demande par la Carsat Pays de la Loire, les porteurs de projets devront publier leurs actions sur le portail Bien Vieillir.

Le porteur de projet devra fournir des données permettant l'évaluation de l'action par la transmission d'indicateurs, et de bilans quantitatifs et

qualitatifs. Une [grille de suivi trimestriel](#) des actions sera à compléter et à renvoyer. De plus, un bilan final type est fourni avec les attendus.

Les candidats s'engagent à ne communiquer que des informations exactes, réelles et sincères.

3.2 Évaluation des actions retenues

Le projet devra être conforme à la demande initiale. Dans le cas contraire, la Carsat se réserve le droit d'annuler ou de demander la restitution de tout ou partie de la subvention versée.

Les éléments d'évaluation sont les suivants :

- Pertinence des objectifs fixés au regard du public cible,
- Nombre de participants en adéquation avec le nombre prévu et indiqué sur le formulaire de demande,

- Inscription dans la dynamique territoriale initiée,
- Capacités opérationnelles de mise en œuvre de l'action,
- Qualifications et expériences des intervenants,
- Lieu et périmètre de l'action,
- Coût de l'action par personne âgée visée.

4. Le dépôt de la demande

Le dépôt de la demande doit être, dans la mesure du possible, en cohérence avec le calendrier de l'action (sur une année civile ou scolaire ou ponctuelle).

Les actions achevées lors de la présentation du dossier ne peuvent pas faire l'objet d'un financement rétroactif.

Les dossiers devront être complets et déposés en ligne **au plus tard le 31 mars 2022**.

La liste des documents à joindre est précisée en annexe de ce document.

- En cas de difficulté, les **chargées de développement** peuvent vous accompagner dans l'élaboration et la constitution du dossier.

Vous pouvez les contacter par mail : nantesbalactionssozialecollective@carsat-pl.fr

** Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données (DPO) de la Carsat Pays de la Loire, en lui adressant un courrier signé et accompagné de la copie d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : 2 place de Bretagne 44932 Nantes cedex 9 ou par mail : informatiqueetlibertes@carsat-pl.fr Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.*

Les documents de référence

(accessibles depuis le site internet de la Carsat Pays de la Loire)

► carsat-pl.fr

► Schéma Directeur de l'Action Sociale de la Carsat Pays de la Loire 2018-2022

► Circulaire 2016-31 du 24 juin 2016 de la CNAV

► Espace pour les professionnels du portail "Pour bien vieillir" :

- pourbienvieillir.fr/espace-professionnels
- pourbienvieillir.fr/concevoir-deployer-et-evaluer-une-action-collective
- pourbienvieillir.fr/actions-collectives-bien-vieillir-reperes-theoriques-methodologiques-et-pratiques



► **Observatoire des fragilités** : ciblage des catégories de personnes socialement fragilisées ou potentiellement vulnérables et des territoires ou bassins de vie les plus marqués par la précarité ou l'isolement :

- Système d'Information Géographique (SIG Grand Nord) : observatoiredesfragilites.fr



► L'**Open data** de la Carsat : opendata.carsat-pl.fr

► **Atlas régional des personnes en situation de fragilité**, élaboré par la Carsat Pays de la Loire : [carsat-pl.fr > partenaires > observatoire des personnes en situation de fragilité > observatoire-personnes-en-difficultes.pdf](http://carsat-pl.fr/partenaires/observatoire-des-personnes-en-situation-de-fragilite/observatoire-personnes-en-difficultes.pdf)

► Programme régional "**Santé Senior en Pays de la Loire**" : irepspdl.org



► Programme "**seniors en vacances**" : ancv.com



► Publications du **Gérontopôle Pays de la Loire** :



- [La mobilité des personnes âgées](#)
- [L'isolement des personnes âgées à l'heure du déconfinement, quelles perspectives territoriales ?](#)

► Ressources pour accroître l'autonomie numérique des seniors

- [référentiel "Autonomie Numérique"](#)

► Publication de l'ONAPS : [Observation Nationale de l'Activité Physique et de la Sédentarité](#)

Questionnaire

Identification de la structure

Nom de la structure

Adresse du siège social

Code postal

Commune

Téléphone

Courriel

Statut de la structure

N° SIREN/SIRET

Site internet

Représentant légal

Qualité

Nom Prénom.....

Téléphone

Courriel

Personne chargée du dossier au sein de la structure

Nom Prénom.....

Fonction.....

Téléphone

Courriel

Nombre de salariés

Présence d'un salarié "réfèrent seniors"

Equivalent ETP dédié à l'accompagnement seniors

Nombre d'adhérents

dont nombre de seniors (ou estimation)

Territoire d'agrément de la structure :

urbain, péri-urbain

rural

littoral

Pour mettre en place le projet global et les activités à destination des seniors, quels sont les :

• atouts du territoire :

.....

.....

• fragilités du territoire :

.....

.....

(sur les thématiques Mobilité, Vie associative, Soutien des collectivités...)

Les seniors du territoire

1 - les seniors du territoire

1.1 - Nombre d'habitants sur la commune ou le territoire d'intervention de la structure.....

1.2 - Dont nombre de seniors

1.3 - Répartition des seniors par tranches d'âges :

• 50-60 ans

• 60-75 ans

• Plus de 75 ans

1.4 - Situation civile :

Pourcentage des seniors vivant seuls.....

Vous pouvez consulter les données statistiques de votre commune sur le site de l'INSEE.

2 - les seniors au sein du centre

2.1 - Nombre de seniors adhérents et/ou participants aux activités du centre

Répartition par tranches d'âge (si possible) :

• 50-60 ans

• 60-74 ans

• Plus de 75 ans

2.2 - Participation des seniors au sein de votre structure :

bénévole dans la gouvernance combien

animateur d'activités combien

participant aux activités combien

Aide à la conception des projets (échanges, réflexion), au développement des partenariats

2.3 - Présence d'une commission Bien vieillir (ou autre groupe de travail agissant avec et pour les seniors)

Oui

Non

Si oui :

• nombre de seniors au sein de ce groupe de travail

• autres participants partenaires :

oui : statuts des autres participants (élus, habitants, association/institution)

non

• rôle de la commission :

développement de projets / programmation d'actions pour les adhérents du centre

développement de propositions à destination du territoire

3 - Les besoins identifiés des seniors

3.1 - Indiquez les besoins repérés par un diagnostic (questionnaire, entretien...), exprimés par les seniors participants au centre et/ou repérés par les professionnels du centre

.....

.....

.....

.....

3.2 - Indiquez les besoins repérés par les professionnels (du centre et/ou partenaires) auprès des seniors ne fréquentant pas le centre

.....
.....
.....

4 - Listez des partenaires du territoire intervenant dans l'animation de la vie sociale des seniors

.....
.....
.....

Le projet social de la structure

Dates du projet social /

Avez-vous des axes du projet social spécifiques aux seniors :

- Oui
- Si non, avez-vous des axes agissant sur des propositions à destination des seniors

.....
.....

La démarche à destination des seniors

Au regard du ou des besoins repéré(s) par les seniors du centre et du territoire, nous vous demandons d'explicitier les réponses que vous souhaitez y apporter qu'il s'agisse d'un projet* d'accompagnement global ou d'une activité**.

**Le projet d'accompagnement global se compose de l'ensemble des actions, des ateliers proposés aux seniors pour répondre aux besoins explicités précédemment.*

***L'activité se compose d'une seule action ou atelier pour répondre en partie ou en totalité aux besoins exprimés précédemment.*

Vous demandez le soutien financier de la Carsat pour :

- une activité. Vous devez répondre aux **questions 1**
- un projet d'accompagnement global des seniors. Vous devez répondre aux **questions 2**

1 - Présentation de l'activité

1.1 - Intitulé de l'activité

1.2 - Dates d'intervention (1 an maximum) :

1.3 - Descriptif de l'activité

1.4 - Thématiques

1.5 - Nombre de seniors

1.6 - S'agit-il d'un public senior spécifique (Seniors isolés, aidants...)

1.7 - Si prestataires extérieurs, qualification du prestataire (diplômes et/ou spécialité) :

.....

1.8 - Quels sont vos partenaires engagés dans le projet ?

Nommer le partenaire et préciser dans cette case si le partenariat est acquis ou souhaité.

Cocher s'il s'agit d'un partenariat technique ou financier.

Préciser l'objet du partenariat

Partenaires	Financier	Technique	Objet du partenariat technique

1.9 - En quoi votre projet ou votre activité permettra-t-il de favoriser l'autonomie et la vie sociale des seniors ?

.....

1.10 - Comment envisagez-vous de repérer et de mobiliser les seniors ?

.....

1.11 - Au regard de la crise sanitaire, comment allez-vous adapter le contenu, l'organisation des activités (nombre de participants, lieu d'intervention...) ?

.....

1.12 - Coût total prévisionnel de l'activité (montant indiqué dans votre plan de financement) :

1.13 - Montant de la subvention sollicité :

2 - Présentation du projet global d'accompagnement des seniors

2.1 - Intitulé du projet :

2.2 - Dates d'intervention (1 an maximum) :

2.3 - Descriptif du projet :

.....

.....

2.4 - Quelle est la finalité du projet

2.5 - Précisez les objectifs opérationnels

2.6 - Pour chaque objectif opérationnel, indiquez les ateliers proposés

2.7 - Si vous sollicitez des intervenants extérieurs, précisez leur spécialité et diplôme

2.8 - En quoi votre projet ou votre activité permettra-t-il de favoriser l'autonomie et la vie sociale des seniors ?

2.9 - Comment envisagez-vous de repérer et de mobiliser les seniors ?

2.10 - Au regard de la crise sanitaire, comment allez-vous adapter le contenu, l'organisation des activités ? (nombre de participants, lieu d'intervention...)

2.11 - Précisez le territoire d'influence du projet (si différent du territoire d'agrément)

2.12 - Quels sont vos partenaires engagés dans le projet ?

Nommer le partenaire et préciser dans cette case si le partenariat est acquis ou souhaité.

Cocher s'il s'agit d'un partenariat technique ou financier.

Préciser l'objet du partenariat.

Partenaires	Financier	Technique	Objet du partenariat technique

Les documents à joindre

- ▶ Le **courrier de demande de subvention** daté, signé et indiquant obligatoirement le montant demandé à la Carsat.
- ▶ Le **plan de financement** : ce document est différent des documents comptables tels que le compte de résultat et le bilan. Il retrace uniquement les charges et recettes prévisionnelles de votre PROJET (*modèle joint en annexe et fichier téléchargeable sur le site internet*).
 - Le détail des charges est obligatoire.
 - Les montants suivants doivent obligatoirement apparaître : le montant de la demande de subvention Carsat ainsi que, le cas échéant, le montant de la TVA récupérable (uniquement pour les collectivités).
 - Les charges et recettes doivent être présentées à l'équilibre TTC.
 - Les justificatifs des autres subventions demandées, refusées ou attribuées.
 - Les devis des équipements, des frais envisagés ou des coûts d'intervention.
- ▶ La **fiche INSEE** "Avis de situation au répertoire SIRENE" : [pour y accéder](#)
- ▶ L'**attestation de paiement des cotisations URSSAF** appelée "Attestation de vigilance". Les relevés comptables ne sont pas recevables. En l'absence de salarié, une attestation sur l'honneur suffit.
- ▶ Les **statuts du porteur de projet** (*document obligatoire sauf pour les collectivités territoriales*).
- ▶ La liste de ses **responsables** (*président, bureau*).
- ▶ Le **projet social** de la structure.
- ▶ le **rapport d'activité** de l'année N-1.
- ▶ le **RIB**.
- ▶ Les **documents comptables** :
 - le bilan comptable de l'année N-1,
 - le compte de résultat de l'année N-1,
 - le budget prévisionnel de la structure de l'année N.



Modèle de plan de financement

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET 2020					
Dépenses spécifiques au projet / à l'action	Montant en euros	%	Recettes spécifiques au projet	Montant en euros	%
Achats	Total		Ressources propres	Total	
divers achats			Participation des bénéficiaires		
Petit matériel					
Fournitures pour les activités					
Services extérieurs			Subventions	Total	
location (local, salle, matériel ...)			Carsat		
entretien et réparations			CAF		
assurance			Conférence des financeurs		
formation			État		
documentation			Région		
			Conseil Départemental		
			Communes		
Autres services extérieurs			Autres Collectivités territoriales (à préciser)		
Total					
Honoraires des intervenants extérieurs (devis)			Entreprises publiques		
Frais de communication, impression			Entreprises et organismes privés		
Déplacements			Autres (à préciser)		
Mission / réceptions					
Divers prestations extérieures					
Charges de personnel			Produits de gestion courante		
			Total		
Rémunération du personnel (coordination)			Cotisations des adhérents		
Rémunération du personnel (animation)			Dons		
			Autres		
Autres charges de gestion courante					
Total		100	Total		100